

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
22/08/2016

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01116P0148

1. Intitulé du projet

Réalisation d'un programme immobilier et de réhabilitation de 152 logements comprenant la création de logements collectifs et de maisons individuelles dans le quartier "Fermes Sud" à Marly-la-Ville (95670) relevant d'une procédure de déclaration de projet conformément au L 300-6 2° du Code de l'Urbanisme.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Marly-la-Ville, 10 rue du Colonel Fabien 95670 MARLY-LA-VILLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SPECQ André, Maire de la commune de Marly-la-Ville

RCS / SIRET

2 1 9 | 5 0 3 | 7 1 1 | 0 0 0 | 1 8 |

Forme juridique

Commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
R122-2 6° d) : Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kilomètres.	Création d'une voie de desserte aux différents lots: 300ml.
R122-2 37° : Travaux ou constructions lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 3 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² .	Réalisation d'un ensemble immobilier d'environ 9 711 m ² de SDP à destination de logements collectifs et individuels. Surface de défrichement de 0,6ha. (Surface non soumise à autorisation en vue de l'arrêté préfectoral n°2003-59 du 15 septembre 2003 et des articles L 341 et L 342 du nouveau code forestier).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

L'opération immobilière sur le quartier "Fermes Sud" a pour objet la réalisation de :

-D'un programme qui comprend 152 logements répartis entre:

- .50 logements en accession (R+2) (soit environ 2 957 m² SDP);
- .14 maisons individuelles en accession (soit environ 1 310 m² SDP);
- .81 logements locatifs sociaux (R+2) (soit environ 4 790 m² SDP);
- . 7 logements en réhabilitation (soit environ 655 m² SDP).
- . 1 salle commune d'environ 100 m².

-La création d'une voie de desserte d'environ 300 ml

-La création d'environ 202 places de stationnement au sein de parkings en sous-sol et en aérien;

-Les travaux de réseaux: assainissement des eaux usées, assainissement des eaux pluviales, adduction d'eau potable,

réseau de télécommunications, alimentation en basse et haute tension, éclairage public;

- La création d'espaces verts d'une superficie d'environ 11 107 m², dont environ 3 372 m² de parc qui sera rétrocédé à la commune.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de renouvellement sur le quartier des Fermes Sud" permet le développement d'un programme immobilier ayant pour objet de :

- Reconvertir un espace déqualifié en plein centre-ville de la commune et à proximité immédiate des réseaux de transport (friche boisée, prairie en friche ainsi que des bâtiments agricoles non entretenues. Les friches présentent des travaux sanitaires et sécuritaires importants : chute d'arbre, arbres malades...);
 - Dynamiser le quartier en permettant l'installation de nouveaux occupants et le développement d'un programme de logements diversifié et de qualité (accession libre, logements sociaux, maisons individuelles) ;
 - Densifier raisonnablement la parcelle existante en cherchant à s'intégrer harmonieusement au tissu urbain existant ;
 - Réhabiliter d'anciens bâtiments en logements.
- Ce projet sera réalisé en respectant les labels RT 2012, NF Habitat et HQE pour la partie sociale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux envisagés comprennent:

- Le défrichement d'environ 0.60 Ha
- La réalisation de logements collectifs en accession;
- La réalisation de logements locatifs sociaux;
- La réalisation de maisons individuelles en accession et en locatifs sociaux;
- La réalisation d'une salle commune;
- La création d'une voie de desserte d'environ 300 ml
- La création d'environ 202 places de stationnement au sein de parkings en sous-sol et en aérien;
- La création de réseaux: assainissement des eaux usées, assainissement des eaux pluviales, adduction d'eau potable, réseau de télécommunications, alimentation en basse et haute tension, éclairage public;
- La création d'environ 11 107 m² d'espaces verts.
- Le chantier respectera les normes "Chantier propre".

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Au regard de la gestion de l'ensemble immobilier:

- Les logements en accession ainsi que les parties communes seront gérés dans le cadre d'une copropriété;
- Les logements locatifs sociaux et leurs espaces communs seront exploités par un bailleur social.
- Au regard des espaces publics qui seront rétrocédés à la collectivité, la partie des espaces défrichés replantés et la partie des espaces boisés conservés seront sous gestion communale pour en garantir la conservation.

Pas de phase d'exploitation concernant le défrichement, la phase d'exploitation concernera la projet immobilier à réaliser sur le secteur.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme
 Avis conforme de l'ABF
 Permis de construire
 Dossier loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du foncier	23 097 m ²
Surface à défricher	0,6 ha
Nombre de logements collectifs	131 logements
Nombre de maisons individuelles	14 logements
Nombre de logements en réhabilitation	7 logements + 1 salle commune
Nombre de places de stationnement	202 places
Espaces Verts	11 107 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

5-15 Rue Gabriel Péri
 correspondant au quartier "Fermes Sud"
 à Marly-la-Ville (95670)

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 29 ' 55.2 " E Lat. 49 ° 04 ' 33.6 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2 ° 29 ' 49.0 " E Lat. 49 ° 04 ' 34.5 " N

Point d'arrivée : Long. 2 ° 29 ' 50.7 " E Lat. 49 ° 04 ' 38.6 " N

Communes traversées :

Marly-la-Ville (95670)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les parcelles sont actuellement composées de bâtiments agricoles, dont certains sont en cours de démolition, de prairies en friches et de boisement.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 27 février 2013.
Le projet est situé en zone 1AU correspondant à une zone d'urbanisation future plurifonctionnelle ouverte et fait l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP n°2).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à plus de 1,0 km d'une ZNIEFF 1 et 2. La plus proche étant la ZNIEFF de type 2 situé au nord-ouest du projet (Vallées de la Thèves et de l'Ysieux).
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans un parc national, ni un parc naturel marin, ni une réserve naturelle. Il est situé à plus de 4 km du parc naturel régional Olse Pays de France.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PEB arrêté ou en cours élaboration n'est présent sur la commune de Marly-la-Ville.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une AVAP ni dans une ZPPAUP.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par une zone humide.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Marly-la-Ville n'est pas concernée par un PPRI, ni par un PPRT.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une cuve entérée sous un bâtiment doit faire l'objet de dépollution. Le site est donc en cours de dépollution.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé dans la zone de répartition des eaux de l'Albien
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé en secteur de limitation du risque de pollution de l'aquifère capté en application du b; 123-11 d du code de l'urbanisme. Cependant le site n'est pas situé en secteur de protection de la ressource en eau en application du b; 123-11 d du code de l'urbanisme.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à plus de 1,0 km d'une ZNIEFF 2 (Vallées de la Thèves et de l'Ysieux). A l'Ouest, le projet est en limite du site classé de la Vallée de l'Ysieux et de la Thève. (Décret du 29 mars 2002). En liaison avec l'ABF et l'inspecteur des sites, le cahier des charges de l'appel à projet a intégré les recommandations nécessaires à la présence du site classé (exemples : conservation des mur en pierres existants et des tilleuls en limite Ouest du site, gabarits des constructions, ...)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à plus de 3,8 km d'un site Natura 2000 (FR22120005 : Forêts picardes).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans le périmètre de protection de l'Église Saint-Étienne, du 13ième siècle classée au titre des monuments historiques le 8 décembre 1933.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Utilisation du réseau AEP de la ville.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'utilisation des masses d'eau souterraines, utilisation du réseau AEP de la commune.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier prévoit les déblais. Les terres seront évacuées dans les centres adaptés.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'utilise pas de ressources naturelles du sols (hors matériau de structure de chaussées).
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Destruction de 0,6ha de terrain boisé en friche ayant un intérêt écologique très faible. Toutefois, les arbres en bonne santé seront conservés. (L'étude phytosanitaire est donnée en annexe). L'incidence du projet est donc négligeable.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement concerne une friche partiellement boisée située selon le PLU de Marly-la-Ville en vigueur en partie sur une zone à urbaniser (zone 1AU). Le secteur de projet n'est pas considéré comme un EBC ou un foncier inscrit comme un espace vert à préserver. Il fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP n°2) qui devra être ajustée au regard du diagnostic phytosanitaire réalisé par l'ONF.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune ICPE n'est à proximité immédiate du site (la plus proche étant située à 1,26 km à l'est. Toutefois, une ICPE SEVESO seuil bas est située à 1,89 km du projet).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par les risques suivants: - à l'aléa inondation d'un PPRI, - aux mouvements de terrains, - aux cavités souterraines,
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucun risque sanitaire et n'est concerné par aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement pendant la phase des travaux.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement pendant la phase des travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit la gestion adéquate de l'éclairage public le long de la voirie et des bâtiments conformément à la norme Européenne pour les voiries rétrocedées et au normes d'accessibilités pour les parties privées.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de rejets polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit une évacuation usuelle des eaux pluviales et des eaux usées dans les réseaux des concessionnaires.</p> <p>Le débit de fuite des eaux pluviales sera limité à 1L/s/ha. Les ouvrages hydrauliques seront dimensionnés pour reprendre un évènement vicennal conformément à la réglementation locale.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Or rejet usuel en eaux pluviales et eaux usées, le projet n'engendrera pas la production d'effluent ou de déchets non dangereux, inertes ou dangereux.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet de renouvellement cherchera à s'inscrire de manière harmonieuse dans le tissu urbain et dans l'épure générale des bâtiments existants, il sera soumis à l'avis conforme de l'ABF. Il est précisé que les services de l'ABF et du CAUE ont été associés au document programme et à l'analyse des 4 projets en lice ayant conduit au choix du projet retenu.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Urbanisme : nouveaux habitants. Augmentation de 7% de la population actuelle, soit 395 habitants pour 5 338 habitants (INSEE 2010).</p> <p>Aménagements: nouvelles habitations, espaces publics et défrichement de 0,6ha de boisement, partiellement reconstitué.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet Fermes Sud est la première des OAP mises en œuvre sur le territoire communal. La Commune avec le soutien de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et l'EPFIF a souhaité une démarche d'appel à projet auprès de quatre opérateurs en associant dès les premières réflexions programmatiques, l'ABF (en liaison avec l'inspecteur des sites classés) et le CAUE pour une réévaluation des enjeux patrimoniaux du site (Approche urbaine et historique, Approche architecturale et Approche paysagère) et a fait établir un diagnostic phytosanitaire des arbres et arbustes approfondi, en vue de nourrir la réflexion du projet.

La Commune et ses partenaires ont reçus chacune des équipes du projet permettant de mesurer les pertinences des réponses et le cas échéant les ajustements des projets.

La Commune a organisé une communication du projet auprès des habitants, chacune des équipes des promoteurs ont présenté à tour de rôle leur projet lors d'une réunion publique permettant à ce dernier de questionner directement les concepteurs.

Une exposition des projets a été organisée en mairie en mettant à disposition un registre des remarques.

Le projet de création de logements collectifs et individuels est réalisé sur une zone 1AU du PLU qui correspond à une zone urbanisable immédiatement en raison de la présence de réseaux capables de desservir ou d'accueillir les rejets des constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone. Il s'inscrit dans la politique d'aménagement de la ville (orientations d'aménagement et de programmation OAP n°2).

Une déclaration de projet emportant une mise en compatibilité du PLU est rendue nécessaire pour tenir compte de la réévaluation des enjeux patrimoniaux du site et d'un diagnostic phytosanitaires des arbres existants établi en liaison avec les services de l'Etat.

Le terrain est actuellement une parcelle légèrement boisé en friche représentant un faible intérêt écologique. Toutefois, les arbres en bonne santé seront conservés dans le projet.

Le projet n'est pas situé en zone naturelle (ZNIEFF 1 et 2 et NATURA 2000).

Au vu de la taille de la parcelle (2,3ha) et des bois existant (0,6ha) l'impact du projet sur l'activité forestière est donc très limité.

Compte tenu de ces éléments, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact au titre de l'article L. 122-1 au Code de l'Environnement et d'une autorisation de défrichement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	✓
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	✓
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	✓
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	✓
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	✓

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Étude phytosanitaire - Carte des mesures de protection
Annexe 7 - Étude phytosanitaire - Carte des appréciations

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

MARLY-LA-VILLE

le,

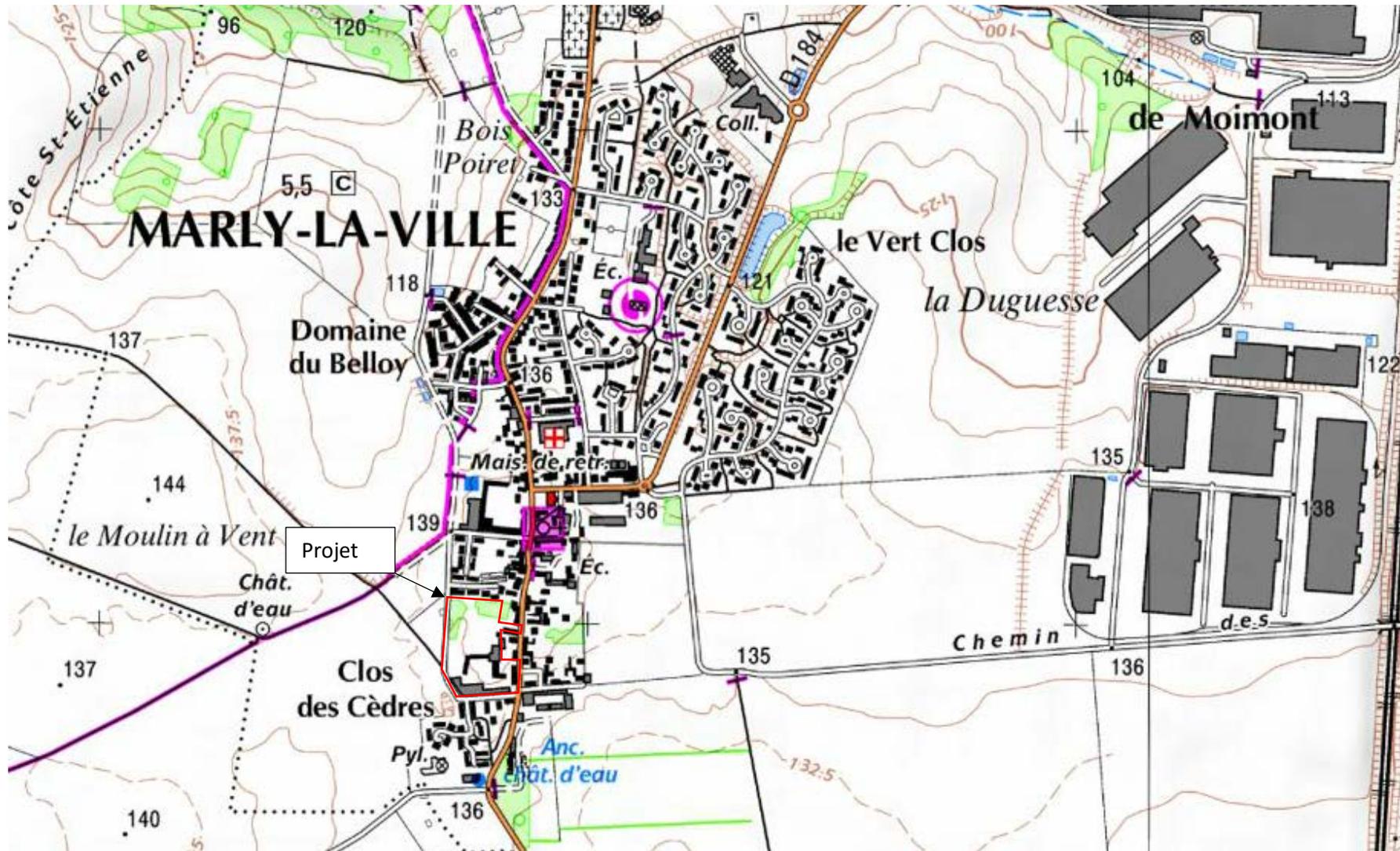
8 AOUT 2016

Signature

Le Maire
André SPECQ



Annexe 2 : Plan de situation au 1/25 000



ANNEXE 3







**Photos Avril 2016*



Plan N°	Codification	Echelle	Date
-	95 03 112	1/600	28/07/2016

Annexe 5 : Plan des abords du projet

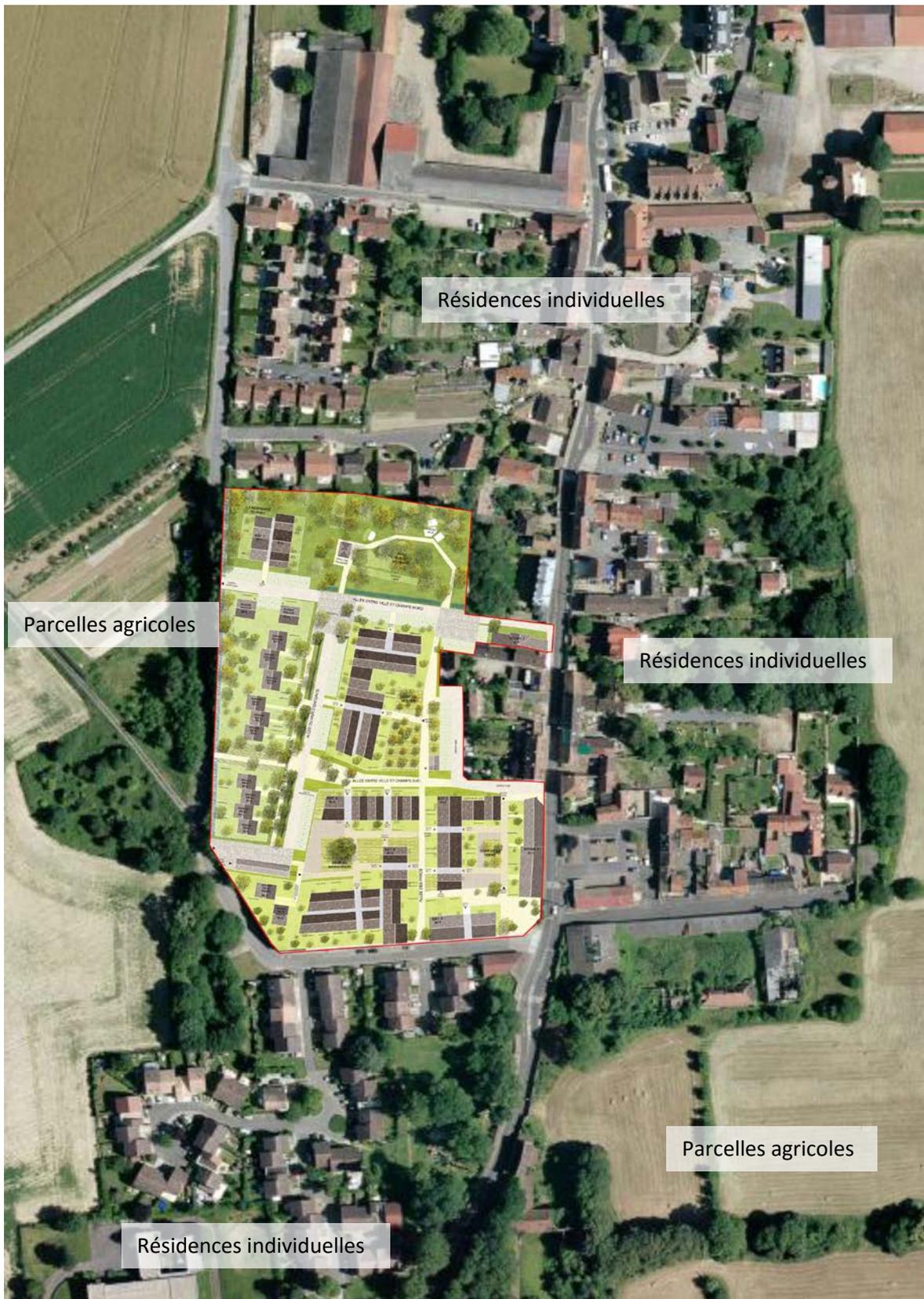




Photo 1 : 25/08/1972



Photo 2 : 05/06/1996